



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bénéficiaires

Question écrite n° 20556

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur une des conséquences de l'emploi de la carte Vitale qui, en facilitant grandement l'acquisition des médicaments sans avoir à faire une avance d'argent, fait perdre toute notion du coût réel des produits achetés et de la dépense imputée à la caisse de la sécurité sociale. Une meilleure connaissance de ce coût ne pourrait-elle pas permettre d'éviter le gaspillage de remèdes inutiles ou distribués en quantité supérieure aux besoins, dans le cas notamment d'un conditionnement mal adapté. Il lui demande quelles dispositions peuvent être prises pour éviter les abus, en cette période de lutte pour une meilleure économie des dépenses de santé, tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20556

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4912